

Zac Savigny



Programme

- 166 000 m² SDP de logements (dont 15 500 m² SDP de contreparties Action Logement)
- Création d'environ 8 400 m² de commerces et activités
- Reconstruction du groupe scolaire Louis-Aragon (27 classes et une « antenne jeunesse ») pour environ 5 100 m² de SDP
- Réhabilitation du Coséc du Gros-Saule (2 200 m²) y compris le plateau sportif extérieur d'environ 5 000 m²
- Réhabilitation du groupe scolaire André-Malraux
- Réhabilitation du « Chalet » de la dalle Laennec
- Création de trois espaces verts :
 - Parc du Vélodrome
 - Square Gros-Saule
 - Square Mitry-Ambourget
- Aménagement de voirie (210 000 m²)
- Création de la place inter-quartiers

L'établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol a confié en décembre 2024 à la SPL Séquano Grand Paris la concession de l'opération d'aménagement de la Zac Savigny.

Le quartier Savigny, situé à Aulnay-sous-Bois, est inclus dans le périmètre plus large du projet d'intérêt national (PRIN) Grand Quartier Aulnay-sous-Bois/Sevran, qui comprend cinq quartiers. Ce projet de renouvellement urbain couvre 215 hectares et bénéficie de la construction, en cours, de deux futures gares du Grand Paris Express.

Bilan 2024

- Création de l'opération d'aménagement

Perspectives 2025

- Désignation de la maîtrise d'œuvre urbaine
- Désignation de l'AMO développement durable et de la maîtrise d'œuvre des espaces publics
- Lancement des études connexes nécessaires pour la réalisation des 1^{ers} travaux constructeurs ou espaces publics
- Approbation du dossier de création de Zac
- Lancement des diagnostics d'archéologie
- Foncier en cours de négociation et d'acquisition
- Suivi des sujets Anru



Repères

- | | |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| • Concédant
EPT Paris Terres d'Envol | • Superficie
110 hectares |
| • Nature de l'opération
Concession d'aménagement | • Budget de l'opération
181 M€ |
| • Durée de la concession
2025 - 2044 | |



Focus développement durable

Objectifs environnementaux forts à l'étude en 2025 (réemploi, gestion des eaux pluviales et gestion des terres)
Respect des seuils 2028 de la réglementation environnementale pour le groupe scolaire Louis-Aragon.